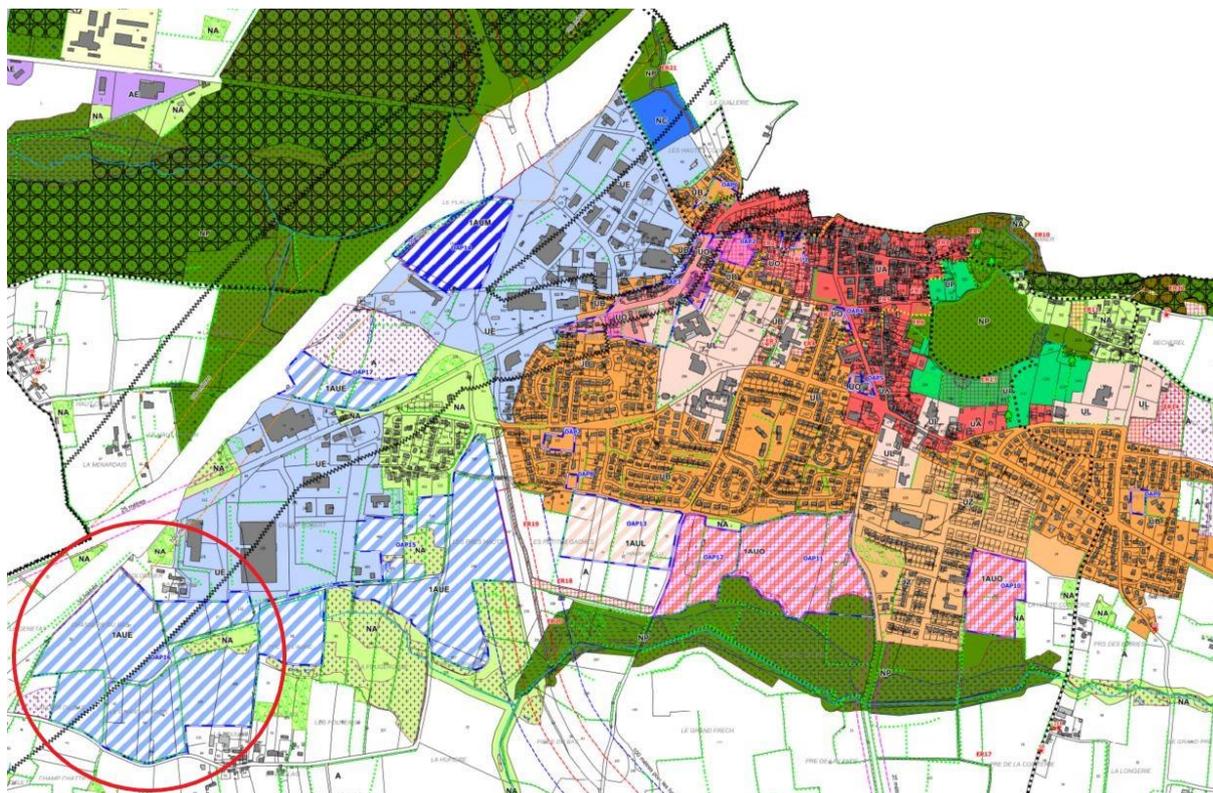


# PROJET DE ZONE D'ACTIVITES DE LA MOTTAIS 3

## A SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

### BILAN ET ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PREALABLE

*DU 28 MARS 2022 AU 22 AVRIL 2022 INCLUS*



# SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>LE CONTEXTE DE LA CONCERTATION DANS LA PROCÉDURE .....</b>	<b>3</b>
A.	Cadre règlementaire de la concertation.....	3
B.	Modalités de la concertation préalable .....	3
C.	Procédure liée au projet .....	4
<b>II.</b>	<b>DEROULÉ DE LA CONCERTATION PRÉALABLE .....</b>	<b>4</b>
A.	La publicité et la communication dans le cadre de la concertation préalable .....	4
B.	La mise à disposition de dossiers de concertation et de registres d'observations.....	5
C.	La mise à disposition d'une adresse électronique.....	5
D.	La sollicitation par voie postale .....	5
<b>III.</b>	<b>BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE .....</b>	<b>6</b>
<b>IV.</b>	<b>ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE .....</b>	<b>6</b>
<b>V.</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>7</b>
	ANNEXE 1 - Délibération du conseil communautaire du 8 mars 2022.....	7
	ANNEXE 2 – Affichages légaux.....	10
	ANNEXE 3 – Annonce légale : Ouest-France, édition du 11 mars 2022 .....	13
	ANNEXE 4 – Annonce légale : 7 Jours, édition du 12 mars 2022. ....	14

## I. LE CONTEXTE DE LA CONCERTATION DANS LA PROCÉDURE

### A. Cadre réglementaire de la concertation

Le périmètre du secteur d'activités de La Mottais 3 possède une superficie d'environ 21 ha. Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de ce secteur, un permis d'aménager doit être déposé. Le terrain d'assiette du projet étant supérieur à 10 ha, le permis d'aménager est soumis à évaluation environnementale systématique, au titre de l'article R 122-2 du code de l'environnement, comprenant une enquête publique.

L'aménagement du secteur de La Mottais 3 étant un « *projet assujéti à une évaluation environnementale ne relevant pas du champ de compétence de la CNDP* » une concertation préalable peut être organisée en amont de l'enquête publique (articles L. 121-15-1 à L. 121-21 et R. 121-19 à R. 121-24 du code de l'environnement).

Liffre-Cormier Communauté, par délibération n°2022-037 en date du 8 mars 2022, s'est ainsi positionnée favorablement sur l'organisation d'une concertation préalable spontanée, sans garant, dans le respect des modalités minimales prévues à l'article L. 121-16 du code de l'environnement.

### B. Modalités de la concertation préalable

La délibération n°2022-037 du 8 mars 2022 prévoit les modalités de concertation préalable suivantes :

- Le dossier de concertation du projet, et un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public, seront mis à disposition du public au siège de Liffre-Cormier Communauté et à la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier. Ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Le dossier de concertation comprendra les éléments suivants : la délibération de mise à l'étude du secteur, la délibération de création du secteur, les objectifs et les principales caractéristiques du projet, la liste des communes concernées par le territoire susceptible d'être affecté, un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement.
- Le dossier de concertation pourra être consulté pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de Liffre-Cormier Communauté à l'adresse suivante :  
<https://www.liffre-cormier.fr/actualite/concertation-prealable-za-la-mottais-3/>
- Le public pourra adresser ses observations au Président de Liffre-Cormier Communauté par voie postale à l'adresse 28, rue de la Fontaine 35340 – LIFFRÉ, ou par courrier électronique à l'adresse :  
[za-mottais3@liffre-cormier.fr](mailto:za-mottais3@liffre-cormier.fr)
- Un avis informant le public sera publié, au moins 15 jours avant le début de la concertation :
  - dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département concerné (Ouest France et 7 Jours),
  - par voie d'affichage au siège de l'EPCI, en mairie et sur les lieux concernés par l'opération,
  - par voie dématérialisée sur le site internet de Liffre-Cormier Communauté.

Il précisera les dates de début et de fin de la concertation ainsi que les modalités de participation du public.

- Le bilan et les enseignements de la concertation préalable seront présentés pour approbation, au conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté et mis à disposition du public sur le site internet de la communauté de communes.

### C. Procédure liée au projet

La présente phase de concertation préalable s'inscrit en parallèle de la réalisation des études techniques et environnementales.

La réalisation du secteur d'activités de La Mottais 3 sera conditionnée à l'obtention :

- Du permis d'aménager,
- De l'autorisation environnementale unique comprenant :
  - Une étude d'impact,
  - Un dossier Loi sur l'Eau,
  - Une étude sur le potentiel de développement en énergies renouvelables (ENR),
  - Une étude d'incidences Natura 2000,
  - Une étude préalable agricole et des mesures de compensations agricoles collectives,
  - Un dossier de dérogation à l'interdiction générale d'atteinte aux espèces protégées, le cas échéant.

A noter que l'autorisation environnementale unique intègre la consultation des services de l'État sur les différents volets du dossier ainsi qu'une participation du public (enquête publique au titre de l'article L. 123-3 du code de l'environnement).

## II. **DEROULÉ DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

### A. La publicité et la communication dans le cadre de la concertation préalable

Tout d'abord, Liffré-Cormier Communauté a procédé à une information préalable dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, 15 jours minimum avant le début de la concertation préalable.

Ainsi, un avis de concertation préalable a été publié :

- dans l'édition du vendredi 11 mars 2022 du journal régional « *Ouest-France* » (Cf. annexe 3),
- dans l'édition du samedi 12 mars 2022 du journal « 7 Jours » (CF. annexe 4).

Les avis de concertation ont également été affichés, à partir du vendredi 11 mars 2022, sur les lieux suivants :

- Au siège de Liffré-Cormier Communauté, 24 rue La Fontaine, 35340 Liffré,
- En mairie de Saint-Aubin-du-Cormier ; Place de la Mairie, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier,
- En mairie de Gosné, Place du Calvaire, 35140 Gosné,
- Aux abords du périmètre du secteur de La Mottais 3, sur 2 panneaux au format A2.

La collectivité a mis en place une page dédiée au projet d'aménagement du secteur d'activités de La Mottais 3 sur son site internet, à l'adresse suivante :

<https://www.liffre-cormier.fr/actualite/concertation-prealable-za-la-mottais-3/>

Cette page a également été dupliquée sur le site internet de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier à l'adresse suivante :

<https://www.saint-aubin-du-cormier.bzh/actualite/concertation-prealable-za-la-mottais-3/>

L'avis de concertation préalable et le dossier de concertation pouvaient également y être consultés.

## B. La mise à disposition de dossiers de concertation et de registres d'observations

Le dossier de concertation préalable, ainsi qu'un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public, ont été mis à disposition du public :

- Au siège de Liffre-Cormier Communauté, 24 rue La Fontaine, 35340 Liffre,
- En mairie de Saint-Aubin-du-Cormier, Place de la Mairie, 35140 Saint-Aubin-du-Cormier,

**A l'issue de la concertation préalable, aucune remarque n'a été faite sur ces registres mis à disposition du public.**

## C. La mise à disposition d'une adresse électronique

A l'effet d'élargir les canaux de participation, la collectivité avait mis en place une adresse électronique spécialement prévue pour le projet d'aménagement du secteur d'activités de La Mottais 3 :

[za-mottais3@liffre-cormier.fr](mailto:za-mottais3@liffre-cormier.fr).

**Aucune remarque du public n'a été faite sur cette adresse électronique dédiée.**

## D. La sollicitation par voie postale

**Aucune remarque n'a été formulée par voie postale à l'adresse de Monsieur le Président de Liffre-Cormier Communauté, 28, rue de la Fontaine 35340 LIFFRÉ.**

### III. **BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

Conformément à l'article L 121-16 du code de l'environnement, le bilan de la concertation préalable est rendu public. Liffré-Cormier Communauté publiera le présent bilan de la concertation sur son site internet.

Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

L'information concernant la concertation sur le projet d'aménagement du secteur d'activités de La Mottais 3 a été rendue accessible et disponible conformément au cadre défini dans la délibération en date du 8 mars 2022.

**Aucune observation n'a été formulée sur le projet durant la période de concertation préalable.**

### IV. **ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

La concertation préalable n'est donc pas de nature à remettre en cause le projet de zone d'activités de La Mottais 3 à Saint-Aubin-du-Cormier. Liffré-Cormier Communauté poursuit les études en cours sur la base du projet présenté.

A noter que ce projet peut évoluer selon :

- les conclusions des différentes études pré-opérationnelles,
- les avis et remarques des acteurs consultés, notamment les personnes publiques associées (PPA).

## V. ANNEXES

### ANNEXE 1 - Délibération du conseil communautaire du 8 mars 2022

DEL 2022/037

Envoyé en préfecture le 09/03/2022  
Reçu en préfecture le 09/03/2022  
Affiché le  
ID : 035-243500774-20220308-DEL2022\_037-DE

Liffré ≡ Cormier  
COMMUNAUTÉ

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 08 MARS 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE HUIT MARS à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRÉ-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L. 5211.7 et L. 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à la SALLE DES HALLES DE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, sur convocation de Monsieur Stéphane PIQUET, Président, adressée le 02 mars 2022.

**Présents** : Mmes BRIDEL C., CHARDIN N., CHYRA S., CORNU P., COUR L., GAUTIER I., MACOURS P., MARCHAND-DEDELOT I., MERET L., OULED-SGHAÏER A-L., PRETOT-TILLMANN S., SALMON R., THOMAS-LECOULANT E., MM BARBETTE O., BEGASSE J., BEGUE G., BONNISSEAU V., CHEVESTRIER B., DANTON Y., DUPIRE J., FRAUD E., GAUTIER C., HARDY S., LE ROUX Y., MICHOT B., PIQUET S., ROCHER P., SALAÜN R., TRAVERS S., VEILLAUX D.

**Absent** : Mines AMELOT M., COURTIGNE I., MM. BELLONCLE J., DENOVAL C., LE PALAIRE S., RASPANTI S.

**Pouvoir** : M. BELLONCLE J. à Mme BRIDEL C., M. DENOVAL C. à M. PIQUET S., M. RASPANTI S. à Mme SALMON R.

**Secrétaire de séance** : M. DUPIRE J.

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

#### Création du secteur d'activités communautaire de La Mottais 3 à Saint-Aubin-du-Cormier et réalisation de concertation préalable

Rapporteur : Benoît MICHOT, Vice-Président

- VU L'arrêté préfectoral n°35-2021-06-15-00001 en date du 15 juin 2021 portant statuts de Liffre-Cormier Communauté et notamment la compétence obligatoire « Actions de développement économique » ;
- VU la délibération n° 2019-030 du Conseil Communautaire de Liffre-Cormier Communauté en date du 25 mars 2019, relative à l'approbation du budget général et des budgets annexes ;
- VU la délibération n° 2019-133 du Conseil Communautaire de Liffre-Cormier Communauté, en date du 23 septembre 2019 relatif au lancement des études préalables en vue de créer un nouveau secteur économique sur le territoire de Saint-Aubin-du-Cormier – Mottais 3 ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code de l'environnement, et notamment les articles R. 122-2, L. 121-15-1 à L. 121-21, R. 121-19 à R. 121-24 et L. 121-16 ;

VU l'avis favorable de la Commission n°3 en date du 2 février 2022 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 février 2022 ;

#### IL EST EXPOSE CE QUI SUIVIT :

Par délibération (n° 2019-133), en date du 23 septembre 2019, le conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté a validé la mise en études d'un nouveau secteur d'activités sur le territoire dans le but de l'ouvrir à l'urbanisation.

Le secteur dit de « La Mottais 3 » se situe au sud-ouest du bourg de Saint-Aubin-du-Cormier, dans la continuité des ZAC de La Mottais 1 et 2.

Le développement économique est concentré sur les trois communes pôles du territoire : Liffré, La Bouëxière et Saint-Aubin-du-Cormier.

La commune de Saint-Aubin-du-Cormier compte quatre zones d'activités économiques communautaires : la ZA de Chêdeville, et de La Mottais 1 (entièrement commercialisées), la ZAC de La Mottais 2 (en cours d'études pour réduction de périmètre) et le projet de ZA de La Mottais 3.

La mise à l'étude de ce secteur a notamment été motivée par la réduction importante du périmètre initial de la ZAC de La Mottais 2.

Le secteur de La Mottais 3 s'inscrit au sein de l'un des 13 sites stratégiques identifiés au Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT du Pays de Rennes : le site " Porte du Cormier ". Le site accueille des équipements importants et constitue un pôle d'emploi majeur du Nord du Pays de Rennes. La ville de Saint-Aubin-du-Cormier y est référencée comme pôle d'appui de secteur.

Le périmètre d'études initial, d'une superficie de près de 26 ha, avait vocation à être précisé en fonction des études de faisabilité et des études environnementales. Un périmètre affiné, d'une superficie d'environ 21 ha, a été validé par le Bureau communautaire et la commission fin 2020. Ce périmètre a vocation à être adapté en fonction des évaluations environnementales qui seront menées.

Dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de ce secteur, un permis d'aménager doit être déposé. Le terrain d'assiette du projet étant supérieur à 10 ha, le permis d'aménager est soumis à évaluation environnementale systématique, au titre de l'article R 122-2 du code de l'environnement, comprenant une enquête publique.

L'aménagement du secteur de La Mottais 3 étant un « projet assujéti à une évaluation environnementale et ne relevant pas du champ de compétence de la CNDP » une concertation préalable peut être organisée en amont de l'enquête publique (articles L 121-15-1 à L121-21 et R 121-19 à R121-24).

Afin de garantir une pleine information et participation du public, le Bureau communautaire de Liffré-Cormier Communauté s'est positionné favorablement sur l'organisation d'une concertation préalable spontanée, sans garant, dans le respect des modalités minimales prévues à l'article L. 121-16 du code de l'environnement.

Les modalités de la concertation préalable proposées sont les suivantes :

- Le dossier de concertation du projet, et un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public, seront mis à disposition du public au siège de Liffré-Cormier Communauté et à la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier. Ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture.

DEL 2022/037

Envoyé en préfecture le 09/03/2022  
Reçu en préfecture le 09/03/2022  
Affiché le :  
ID : 035-243501774-20220308-DEL2022\_037-DE

- Le dossier de concertation comprendra les éléments suivants : la délibération de mise à l'étude du secteur, la délibération de création du secteur, les objectifs et les principales caractéristiques du projet, la liste des communes concernées par le territoire susceptible d'être affecté, un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement.
- Le dossier de concertation pourra être consulté pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté. Une page spécifique sera créée.
- Le public pourra adresser ses observations au Président de Liffré-Cormier Communauté par voie postale à l'adresse 28, rue de la Fontaine 35340 – LIFFRÉ, ou par courrier électronique à l'adresse : [za-mottais3@liffre-cormier.fr](mailto:za-mottais3@liffre-cormier.fr)
- Un avis informant le public sera publié, au moins 15 jours avant le début de la concertation :
  - dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département concerné,
  - par voie dématérialisée sur le site internet de Liffré-Cormier Communauté,
  - par voie d'affichage au siège de l'EPCL, en mairie et sur les lieux concernés par l'opération.

Il précisera les dates de début et de fin de la concertation ainsi que les modalités de participation du public.

- Le bilan et les enseignements de la concertation préalable seront présentés pour approbation, au conseil communautaire de Liffré-Cormier Communauté et publiés sur le site internet de la communauté de communes.

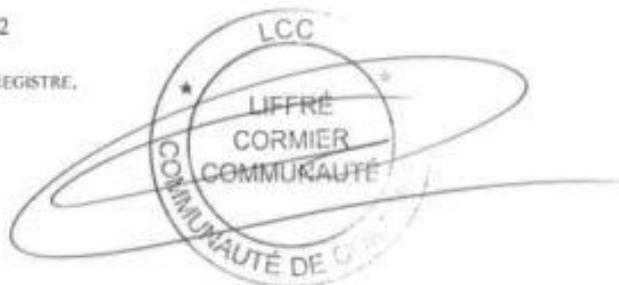
**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **CREE** juridiquement le secteur d'activité de La Mottais 3 ;
- **AUTORISE** le Président à ouvrir la concertation préalable spontanée, en application de l'article L. 121-17 du code de l'environnement ;
- **APPROUVE** les modalités de la concertation préalable présentées ci-dessus.

Fait à Liffré, le 08 mars 2022

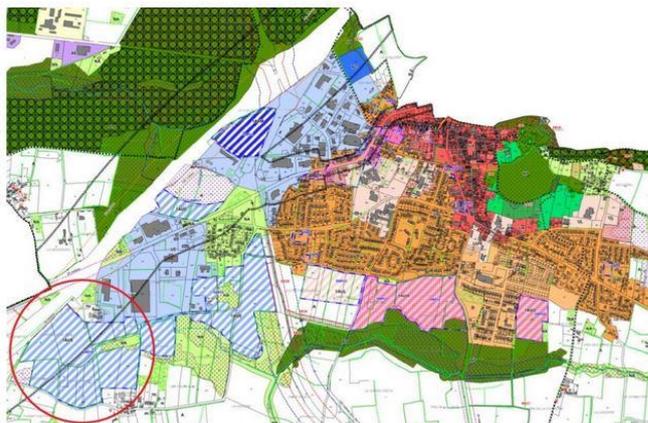
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,  
STEPHANE PIQUET



## ANNEXE 2 – Affichages légaux

### Concertation préalable – Projet de zone d'activités de La Mottais 3 à Saint-Aubin-du-Cormier



#### Documents associés

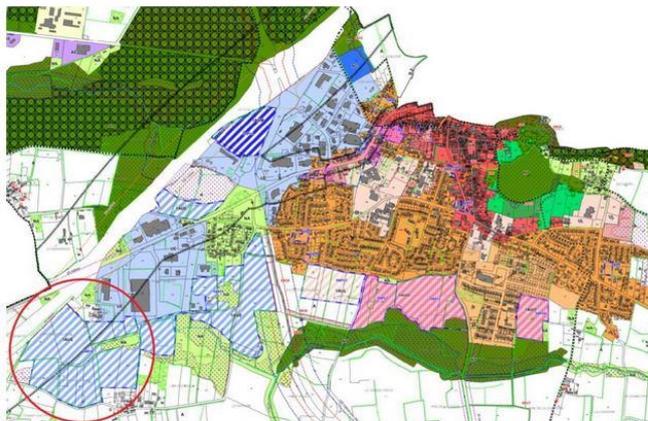
-  [Délibération n° 2019-133 - Lancement des études](#) (393,96 Ko, pdf)
-  [Délibération n° 2022-037 - Modalités de la concertation préalable](#) (190,91 Ko, pdf)
-  [Avis de concertation préalable](#) (227,17 Ko, pdf)
-  [Dossier de concertation préalable](#) (5,91 Mo, pdf)

#### Contexte

La constitution de Liffré-Cormier communauté au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 a été motivée par deux souhaits : conserver une action publique locale et citoyenne de proximité d'une part et conforter le territoire

#### Extrait du site internet de Liffré-Cormier Communauté

### Concertation préalable – Projet de zone d'activités de La Mottais 3 à Saint-Aubin-du-Cormier



#### Documents associés

-  [Délibération n° 2019-133-Lancement des études](#) (391,49 Ko, pdf)
-  [Délibération n° 2022-037-Modalités de la concertation préalable](#) (190,91 Ko, pdf)
-  [Avis de concertation préalable](#) (227,17 Ko, pdf)
-  [Dossier de concertation préalable](#) (5,85 Mo, pdf)

#### Contexte

La constitution de Liffré-Cormier communauté au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 a été motivée par deux souhaits : conserver une action publique locale et citoyenne de proximité d'une part et conforter le territoire

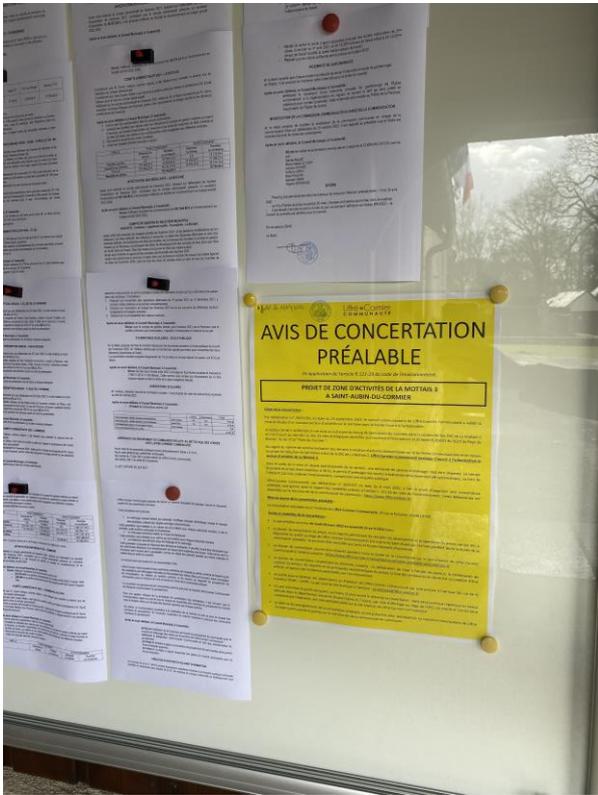
#### Extrait du site internet de Saint-Aubin-du-Cormier



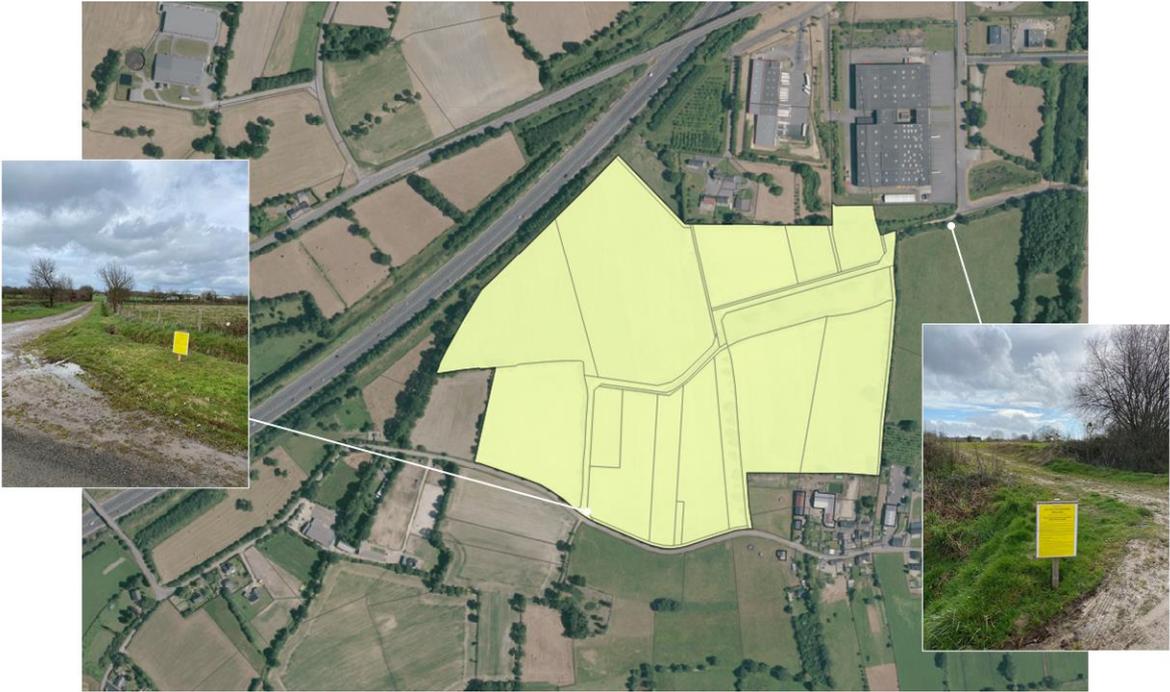
**Siège de Liffré-Cormier Communauté**



**Mairie de Saint-Aubin-du-Cormier**



**Mairie de Gosné**



## Avis administratifs

Révision(s) simplifiée(s) du PLU  
et définition des modalités  
de concertation avec la population

## AVIS

Par délibération en date du 24 février 2022, le conseil municipal de la mairie de Martigné-Ferchaud a défini la mise en œuvre de la(les) procédure(s) de révision(s) simplifiée(s) ci-après, à savoir :

- révision simplifiée n° 2022-011 : modification simplifiée du PLU, modalités de mise à disposition du public du dossier. Les modalités de concertation suivantes avec la population :
- mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée amené à la présente délibération auquel seront joints, le cas échéant, les avis des personnes publiques associées, et d'un registre destiné aux observations du 21 mars 2022 au 22 avril 2022 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Cette délibération peut être consultée au siège de la mairie de Martigné-Ferchaud ainsi que sur le site

<http://www.ville-martigneferchaud.fr/index.htm>

Projet de zone d'activités de la  
Mottais 3 à Saint-Aubin-du-Cormier  
(35140)Avis de concertation préalable au  
titre du Code de l'environnement  
(article L.121-17)

## AVIS

Objet de la concertation préalable : la concertation préalable porte sur le projet de zone d'activités communautaire de la Mottais 3 à Saint-Aubin-du-Cormier.

Maître d'ouvrage : le projet et la concertation préalable sont à l'initiative de Liffre-Cormier Communauté.

Durée de la concertation préalable : la concertation préalable se tient du lundi 28 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus.

Modalités de la concertation préalable : Le dossier de concertation du projet et un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public sont mis à disposition du public au siège de Liffre-Cormier Communauté et à la mairie de Saint-Aubin-du-Cormier. Ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier de concertation comprendra les éléments suivants : les délibérations, les objectifs et les principales caractéristiques du projet, la liste des communes du territoire susceptible d'être affecté et un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement.

Le dossier pourra également être consulté pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de Liffre-Cormier Communauté à l'adresse :

<https://www.liffre-cormier.fr/actualite/concertation-prealable-za-mottais-3/>  
Chacun pourra également adresser ses observations au président de Liffre-Cormier Communauté par voie postale à l'adresse 28, rue la Fontaine, 35340 Liffre ou par courrier électronique à l'adresse : [za-mottais3@liffre-cormier.fr](mailto:za-mottais3@liffre-cormier.fr)

Cet avis informant le public est publié au moins 15 jours avant le début de la concertation préalable et affiché au siège de l'EPIC, en mairie et sur les lieux concernés par l'opération ainsi que par voie dématérialisée sur le site internet de Liffre-Cormier Communauté. Il précise les dates de début et de fin de la concertation et les modalités de participation du public.

BRETAGNE PORTE DE LOIRE  
COMMUNAUTÉ

Arrêté d'ouverture d'enquête  
publique pour l'aliénation  
d'un chemin rural  
Arrêté n° 1 du 1er mars 2022AVIS  
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cession d'un chemin rural  
cadastré YK 250 et YK 251  
sur le parc d'activités  
du Pays de Grand Fougeray  
Du lundi 28 mars 2022 à 10 h 00  
au mardi 12 avril 2022 à 17 h 00

Par arrêté en date du 1er mars 2022, M. le Président de Bretagne Porte de Loire Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique dans le cadre d'une cession d'un chemin rural.

L'enquête publique se déroulera pendant 16 jours, du lundi 28 mars à 10 h 00 au vendredi 12 avril à 17 h 00.

À cet effet, un commissaire enquêteur a été désigné par M. le Président du tribunal administratif de Rennes : M. Guy Appéré.

Les pièces des dossiers soumis à enquête publique sont accessibles au public en version papier complétée à la mairie de Grand-Fougeray (1, place François-Dollier, 35390 Grand-Fougeray). Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par voie postale, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à M. le Commissaire enquêteur de la cession du chemin rural sur le parc d'activités du Pays de Grand-Fougeray, Bretagne Porte de Loire Communauté, service développement économique, 2, allée de l'Île, 35470 Bain-de-Bretagne,
- par voie électronique, les observations et propositions pourront être déposées par courrier à l'adresse suivante : [economie@bretagneportedevoire.fr](mailto:economie@bretagneportedevoire.fr),

par écrit, aux horaires d'ouverture au public de la mairie de Grand-Fougeray. Les observations et propositions pourront être consignés directement dans les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

par écrit et par oral, auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences prévues le 28 mars matin de 10 h 00 à 11 h 00 et le 12 avril de 16 h 00 à 17 h 00.

Les observations et propositions écrites ou orales du public reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au siège de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique à l'adresse suivante : Bretagne Porte de Loire Communauté, 2, allée de l'Île, 35470 Bain-de-Bretagne. Des informations complémentaires sur les projets soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du service développement économique de Bretagne Porte de Loire Communauté (tél. 02 99 43 08 50) ou [economie@bretagneportedevoire.fr](mailto:economie@bretagneportedevoire.fr). Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à Bretagne Porte de Loire Communauté, ainsi qu'à la Préfecture d'Ile-et-Vilaine, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique le projet de cession du chemin rural, éventuellement amendé pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions et avis du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil communautaire.

Le Président de la  
Communauté  
de communes, Vincent  
MINIER.

Découvrez les nouveautés des  
**Editions OUEST-FRANCE**  
Beaux-livres • Maison décoration  
Tourisme • Histoire Cuisine  
Loisirs créatifs • Pratique  
Nature • Jeunesse  
[www.editionsouestfrance.fr](http://www.editionsouestfrance.fr)

## Vie des sociétés



## LA COSTARDAIS

Exploitation agricole  
à responsabilité limitée  
Au capital social de 7 500 euros  
Siège social : 7, La Costardais  
35360 MÉDRÉAC

## AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : La Costardais.  
Forme sociale : exploitation agricole à responsabilité limitée.

Siège social : 7, La Costardais, 35360 Médreac.

Objet : exercice d'une activité agricole.

Durée de la société : 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 7 500 euros (numéraire), divisé en 750 parts sociales de 10 euros, entièrement souscrites et libérées.

Gérance : a été désigné gérant M. Loïc La Rivière Gillet, 7, La Costardais, 35360 Médreac.

Acte constitutif : en date du 19 février 2022, à Médreac.

La société sera immatriculée au greffe du tribunal de commerce de Rennes.

Pour insertion  
Le Gérant.



## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 21 février 2022, à Vitré. Dénomination : Ouest Agencement Vitré. Forme : société à responsabilité limitée. Siège social : 7, allée de la Haute-Gasnais, 35500 Vitré. Objet : l'achat, la vente et la pose de cuisines, salles de bains, sols vinyles et parquets, dressings, placards, électroménager, et d'une manière générale de tous agencements intérieurs ; plâsofrière ; menuiserie générale et agencement. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 10 000 euros. Gérant : M. Maxime Batin, demeurant 2, allée d'Italie, 35500 Vitré. Gérant : M. Christophe Perrin, demeurant 11, cité de la Villansais, 35133 Bille. La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

## CRÉPÉRIE JONATHAN

Forme : SARL société en liquidation  
Capital social : 2 000 euros  
Siège social : 2, rue Mère-Saint-Félix  
35290 SAINT-MÉEN-LE-GRAND  
840 847 438 RCS Rennes

CLÔTURE  
DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGO en date du 2 février 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Jonathan Herpe demeurant 21, la Vallée des Loges, 22250 Pumaugat et prononcé la clôture de liquidation de la société à compter du 2 février 2021.

La société sera radiée du RCS du Rennes.

Le Liquidateur.

CESSION  
FONDS DE COMMERCE

Par acte authentique reçu par Me Antoine Millon, notaire au sein de la SAS «KL», société par actions simplifiée, titulaire d'un office notarial à Paris 75002, 5, rue de la Bourne, le 28 février 2022, la société dénommée EURL Station Coïas, société à responsabilité limitée (société à associé unique) au capital de 10 000 euros, dont le siège est à Guignen (35580), Les Bois, identifiée au Siren sous le numéro



## COCHELLU

Société civile en liquidation  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social :  
35530 NOYAL-SUR-VILAINE  
27, Le Bas Posé

Siège de liquidation :  
27, Le Bas Posé  
35530 NOYAL-SUR-VILAINE  
828 801 043 RCS Rennes

AVIS DE CLÔTURE  
DE LIQUIDATION

L'assemblée générale réunie le 31 janvier 2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christophe Lepreire et Mme Corinne Lepreire, demeurant 27, le Bas Posé, 35530 Noyal-sur-Vilaine, de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Rennes, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis  
Les Liquidateurs.



## GRAND OUEST ASCENSEURS

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 8 000 euros  
Siège social : 6 bis, rue Auguste-Favie  
35000 RENNES  
En cours de transfert au 6, rue Ronsard  
35000 RENNES  
853 324 796 RCS Rennes

TRANSFERT  
DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 4 mars 2022, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social du 6 bis, rue Auguste-Favie, 35000 Rennes au 6, rue Ronsard, 35000 Rennes à compter du 4 mars 2022, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis  
La Gérance.

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 10 février 2022, à Montauban-de-Bretagne. Dénomination : Voltac.

Forme : société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social : espace entreprises Le Tissé, ZA La Gauthrais, 16, rue des Tisserands, 35360 Montauban-de-Bretagne. Objet : la réalisation, par le biais d'observations, d'inspection technique, de relevés et de mesures acquis par tous moyens terrestres ou aériens, de prestations d'inspection visuelle, de cartographie 2D, de modélisation 3D de tous bâtiments, ouvrages industriels et ouvrages d'art ; toutes prestations de démontage, traitement et nettoyage de toitures, façades et panneaux solaires à l'aide de drones civils ; la production audiovisuelle et photographique à l'aide de drones civils. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 5 000 euros. Gérant : M. Sébastien Boineau, demeurant 2, rue des Nénuphars, 35360 Boisgervilly. La société sera immatriculée au RCS de Rennes.

Pour avis.

## DÉCLARATION

INNOVATION ENERGÉTIQUE  
... 2123-1 et R. 2123-1 1°

[sgalisbretagne.org](http://sgalisbretagne.org)  
30

L2200323

date du 07 Mars 2022, le  
de RENNES a  
rètement le plan de re-  
aire du **G.A.E.C. DES 2**  
ment agricole d'exploita-  
1 identifié au RCS de  
n° 343 609 061 Le Moulin  
ARTRES DE BRETAGNE

exploitant agricole Le Moulin  
ARTRES DE BRETAGNE  
AIN exploitant agricole La  
20 PANCE

**SIMON épouse ORAIN**  
de Le Moulin du Bois  
S DE BRETAGNE

26-14 et R 626-31 du code  
ordonnant la levée de  
u bien immobilier ci-

: Sur la commune de  
gne, Ille-et-Vilaine, au lieu-  
ois, un ensemble immobi-  
me petite maison de terre  
gement une salle de loca-  
ine cuisine, des sanitaires  
tout cadastré section AH  
une contenance de 21 a  
e dit bien appartenant à  
: Aimée, Marie, SIMON,  
se de Monsieur Daniel

ART, 10 square Vercingé-  
IES, est le commissaire à  
n désigné pour cette pro-

227J02157

date du 07 Mars 2022, le  
de RENNES a :  
ture des opérations de li-  
e pour insuffisance d'actif  
**RA\*** (Location de terrains  
immobiliers) Lieu-dit Lou-  
3NE immatriculée au RCS  
s le N° 498 808 260.  
anciers recouvreront leur  
e individuelle uniquement  
ons prévues par l'article  
de commerce.

227J02155

## AVIS ADMINISTRATIFS

Liffré = Cormier  
COMMUNAUTÉ

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE  
AU TITRE DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT (ARTICLE L.121-17)

PROJET DE ZONE D'ACTIVITÉS DE LA  
MOTTAIS 3 A SAINT-AUBIN-DU-COR-  
MIER (35140)

OBJET DE LA CONCERTATION PRÉA-  
LABLE : La concertation préalable porte sur  
le projet de zone d'activités communautaire  
de La Mottais 3 à Saint-Aubin-du-Cormier.  
MAITRE D'OUVRAGE : Le projet et la  
concertation préalable sont à l'initiative de  
Liffré-Cormier Communauté.

DURÉE DE LA CONCERTATION PRÉA-  
LABLE : La concertation préalable se tient  
du lundi 28 mars 2022 au vendredi 22 avril  
2022 inclus.

MODALITÉS DE LA CONCERTATION  
PREALABLE :

- Le dossier de concertation du projet et un  
registre permettant de recueillir les obser-  
vations et propositions du public sont mis à  
disposition du public au siège de Liffré-  
Cormier Communauté et à la mairie de  
Saint-Aubin-du-Cormier. Ils pourront être  
consultés aux jours et heures habituels  
d'ouverture. Le dossier de concertation  
comprendra les éléments suivants : les  
délibérations, les objectifs et les principales  
caractéristiques du projet, la liste des com-  
munes du territoire susceptible d'être affecté  
et un aperçu des incidences potentielles sur  
l'environnement.

- Le dossier pourra également être consulté  
pendant toute la durée de la concertation  
sur le site internet de Liffré-Cormier Com-  
munauté à l'adresse : <https://www.liffre-cormier.fr/actualite/concertation-prealable-za-la-mottais-3/>

- Chacun pourra également adresser ses  
observations au Président de Liffré-Cormier  
Communauté par voie postale à l'adresse  
28, rue la Fontaine 35340 LIFFRÉ ou par  
courrier électronique à l'adresse : [za-mottais3@liffre-cormier.fr](mailto:za-mottais3@liffre-cormier.fr).

Cet avis informant le public est publié au  
moins 15 jours avant le début de la concer-  
tation préalable et affiché au siège de l'EPCI,  
en mairie et sur les lieux concernés par  
l'opération ainsi que par voie dématérialisée  
sur le site internet de Liffré-Cormier Com-  
munauté. Il précise les dates de début et de  
fin de la concertation et les modalités de  
participation du public.

227J02099

sociales sont librement cessibles entre as-  
sociés. Toutes opérations sont soumises à  
l'agrément de la société.

Gérant : Monsieur Stéphane DERRIEN et  
Madame Anne-Laure DERRIEN née MIN-  
GUEZ, demeurant La Provotais - 20 Bis rue  
des Fours, 35580 Guichen  
La société sera immatriculée au RCS de  
Rennes.

227J01950

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé éta-  
bli à MEDREAC en date du 14/02/2022, il  
a été constitué une société civile immobilière  
présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : HETYB  
SIEGE SOCIAL : 9 rue des Longchamps,  
MEDREAC (35360)

OBJET : l'acquisition, la gestion, l'adminis-  
tration par location ou autrement de tous  
biens et droits immobiliers ; l'emprunt de  
fonds nécessaires à l'objet social et la mise  
en place de toutes sûretés réelles ou autres  
garanties nécessaires ; éventuellement, et  
accessoirement, la vente ou la revente des  
immeubles édifiés ou acquis par la société  
; et plus généralement, toutes opérations  
quelconques de caractère financier, mobilier  
ou immobilier se rattachant directement ou  
indirectement à cet objet, ou susceptibles  
d'en faciliter la réalisation, à la condition  
qu'elles ne puissent porter atteinte au ca-  
ractère civil de l'activité sociale.

DURÉE : 99 ans à compter de son imma-  
triculation au registre du commerce et des  
sociétés.

CAPITAL : 1 000 euros  
GERANCE : Hervé BRINDEJONC et Ty-  
phaine BRINDEJONC, demeurant à MÉ-  
DREAC (35360) 9 rue des Longchamps

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts  
sociales ne peuvent être cédées, à titre  
onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la  
qualité du cessionnaire, qu'avec le consen-  
tement des associés représentant plus des  
trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du com-  
merce et des sociétés de RENNES.

Pour avis

227J01971

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp à Rennes le 10 mars 2022, il  
a été constitué une société à responsabilité  
limitée dénommée :

ROYAL KEBAB  
Siège social : 40 bis rue de fagues 35580  
Guichen

Objet social : Restauration Rapide, création,  
acquisition, prise à bail, ou gérance libre et  
exploitation de tous fonds de commerce,  
entreprises ou établissements quelconques  
se rapportant à l'une ou l'autre activité ci-  
dessus spécifiées ou pouvant en faciliter  
l'extension ou le développement.

Et généralement toutes opérations indus-  
trielles, commerciales, financières, mobi-  
lières ou immobilières pouvant se rattacher  
directement ou indirectement à cet objet ou  
tout autre objet similaire ou connexe de la  
manière la plus étendue.

Capital social : 500 euros  
Gérance : Mr NASRI Hikmatullah  
Durée : 99 ans à compter de l'inscription au  
RCS de Rennes

Pour avis

227J02182

VOS ANNONCES

PAR MAIL

[annoncelegale@7jours.fr](mailto:annoncelegale@7jours.fr)

7 JOURS